

# ***Fiche d'aide à la recherche***

Mise à jour septembre 2019

## ***Comment effectuer une recherche concernant les monuments aux morts ?***



100Fi211-0012 : Le Monument élevé à la mémoire glorieuse des enfants de St-BRANCHES morts pour la France

## Le monument aux morts

Comment effectuer une recherche concernant les monuments aux morts grâce aux ressources des Archives départementales d'Indre-et-Loire ?

### À la découverte des soldats de ma commune grâce à la liste des noms figurant sur le monument aux morts

#### 1ère étape : sur le site national Mémoire des hommes

Voir la fiche d'identification des « morts pour la France » au nom du soldat sur le site « Mémoire des hommes » : lien vers la base « [Morts pour la France de la Première Guerre mondiale](#) ».

La fiche comporte le jour et le lieu de naissance et du décès, le corps d'armée et le grade, le numéro de matricule et la classe (année de naissance + 20 ans)

#### Fiche du soldat Auguste Hatry sur le site « Mémoire des hommes »

**HATRY Auguste Marie, 15-04-1880**

MINISTÈRE DES ARMÉES

**Auguste Marie HATRY**  
Mort pour la France le 30-09-1918 (Montigny-sur-Vesle, 51 - Marne)

Né(e) le/en 15-04-1880 à Marray (37 - Indre-et-Loire, France)

**Carrière**

Grade	sergent
Unité	4e régiment d'infanterie (4e RI)
Classe	1900
Bureau de recrutement	Tours (37)
Matricule au recrutement	768

Mention Mort pour la France  
Lieu de transcription du décès Saran (45 - Loiret)

**PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.**

Nom HATRY  
Prénoms Auguste Marie  
Grade Sergent  
Corps 1er Régiment d'Infanterie  
N° 011 020 14 au Corps. -- Cl. 1900  
Matricule. 768 au Recrutement Tours  
Mort pour la France le 30 Septembre 1918  
à Montigny-sur-Vesle (Marne)  
Genre de mort Cis à l'ennemi

Né le 15 Avril 1880  
à Marray Département Indre et Loire  
Arr. municipal (p. Paris et Lyon),  
à défaut rue et N°.

Jugement rendu le \_\_\_\_\_  
par le Tribunal de \_\_\_\_\_  
acte ou jugement transcrit le 24 Février 1919  
à Saran (Loiret)  
N° du registre d'état civil 29 27/23

534-708-1921. [20434.]

Le matricule se trouve, sur la fiche, à gauche du bureau de la mention du bureau de recrutement.



## Pour en savoir plus sur le soldat dans les communes.

On peut consulter sur le site internet des Archives, plusieurs ensembles de documents numérisés :

### La collection des listes nominatives de recensement de population numérisée

Pour accéder à la liste des recensements [cliquer ici](#)

Celles-ci sont classées par communes et par années (tous les 5 ans)

Petite astuce pour aller plus vite : Pour connaître l'ordre géographique du recensement, aller à la dernière page où sont indiqués dans quel ordre les lieux-dits ont été recensés.

### La collection des plans parcellaires communaux du cadastre napoléonien numérisés

Pour accéder aux plans cadastraux, [cliquer ici](#)

Pour connaître l'emplacement des lieux dits où résidaient les soldats. Les plans sont classés par commune.

### La base « Collections de Touraine »

Pour accéder à la base Collections de Touraine [Cliquez ici](#)

Elle permet de visualiser des cartes postales anciennes de la commune.

# Le monument aux morts : Histoire, forme et fonction

---

## Où trouver les documents ?

Comme les communes devaient établir un dossier pour demander à la préfecture l'autorisation d'ériger un monument aux morts, on trouve les documents dans deux fonds distincts : les **archives communales** et les **archives de la préfecture** (administration communale ; affaires culturelles)

Les **archives communales** sont :

- soit conservées à la mairie dans les communes qui disposent d'un service d'Archives
- soit déposées aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, classés sous la cote EDEP suivi du numéro d'INSEE de la commune.

Pour connaître la liste des communes qui ont déposé leurs archives, on peut consulter sur le site internet des Archives, dans les inventaires en ligne, les répertoires des archives communales déposées cotés en EDEP.

Pour accéder aux répertoires, [cliquer ici](#)

Les **archives de la préfecture** concernant l'administration communale sont conservées aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, dans la sous-série 2O.

Les répertoires sont consultables [en cliquant ici](#)

Dans la mesure où le monument est aussi une œuvre d'art, on peut aussi consulter les archives de la préfecture concernant les affaires culturelles qui sont conservés aux Archives départementales d'Indre-et-Loire, sous les cotes **4T 70 à 81** (Affaires culturelles, construction des monuments aux morts, dossiers par commune).

*Les documents d'archives, concernant les monuments aux morts sont consultables dans la salle de lecture au Centre des Archives historiques à Tours.*

*Ceux cotés en EDEP OU 2O, doivent être réservés 48h à l'avance en utilisant le [formulaire de réservation](#), disponible sur le site internet des Archives.*

*Ceux de la série T sont consultables directement sans délai de réservation.*

## Que contiennent ces documents ?

Afin de soumettre leur demande, les communes devaient rassembler les documents suivants :

- La délibération communale, actant l'intention d'élever un monument ;
- un devis ou une convention, voire un contrat de gré à gré entre la commune et l'exécutant d'un monument et une note précisant le projet ;
- Éventuellement un croquis ou une référence de catalogue.

Ces éléments de base sont parfois complétés par un avis de souscription, une coupure de presse, des correspondances diverses avec la préfecture, l'artiste ou l'entreprise, ou des cartes postales.

## Exemple 1 : le Monument aux morts de la commune de Reugny

## Documents conservés dans la série des Archives communales cotés EDEP194/M4

1. La délibération du 18 juillet 1920 approuvant la construction du monument aux morts

DEPARTEMENT  
*Indre-et-Loire*

REPUBLICQUE FRANÇAISE

MAIRIE de *Reugny*

ARRONDISSEMENT  
de  
*Loches*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :  
*Implacement  
d'un monument  
commémoratif aux  
enfants et aux habitants  
de la commune  
"Morts pour la France"*

L'an mil neuf cent *vingt*, le *18* *juillet* *1920*  
*10* heures du *soir*, le Conseil municipal de *Reugny*  
légalement convoqué, s'est réuni en session *extra* ordinaire, à la Mairie  
sous la présidence de M *Lejeune-maise*

Conformément à l'art. 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Étaient présents : MM. *Lejeune-maise, Charneau,  
Pissare-pajout, Leduc, Maréchal, Rébé,  
Fanchoux, Jaurès, Berthod, Bisset et  
Charneau-Bonvard*

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. *Verné et Bodet*

M. *Bisset* a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Maire expose qu'il importe de  
fixer l'emplacement définitif  
du monument à élever aux  
enfants et aux habitants "Morts  
pour la France".

Le Conseil  
Considérant que, dans le cimetière,  
il n'existe pas d'emplacement  
pour ériger ce monument.  
Considérant que le report d'appa-  
riement du cimetière engendrerait  
la commune dans des dépenses  
non considérables pour procurer  
ce dit emplacement.

Le Maire de *Reugny*  
certifie que la convocation du Conseil  
Municipal et le compte-rendu de la  
présente délibération ont été affichés  
à la Mairie, conformément aux art. 48  
et 56 de la loi du 5 Avril 1884.

Le Maire,  
*Lejeune-maise*

Mes. 24 / 20 3 20 Velin 560  
Elbeuf. — Imp. Allain

AD37, EDEP194/M4

## 2. Le contrat avec le sculpteur. 6 octobre 1920

3978

Entre les soussignés :

M. Lefebvre, maire de la commune de Reugny, autorisé par délibération du Conseil Municipal, en date du 4<sup>e</sup> juillet 1920  
 Et M. Fontbonne sculpteur à Saint-Lymphore route du cimetière près Tours.

Il a été convenu ce qui suit :

M. Fontbonne se charge d'élever le monument destiné à perpétuer le souvenir des soldats de la commune "Morts pour la France", conformément aux plans, dessins et devis dressés par lui et présentés au Conseil Municipal qui les a acceptés.

Il s'engage à édifier ledit monument dans un délai d'un mois moyennant la somme forfaitaire de 16356 francs.

Les pierres employées sont des pierres de Lavoux fournies par la maison Guet, Pommier et C<sup>ie</sup>.

Lorsque les pierres seront rendues à destination et la première assise posée l'entrepreneur recevra le quart du montant du devis soit 4089 francs.

Dès que le monument sera élevé il recevra une somme de 8178 francs. Enfin après réception définitive du monument il lui sera payé le dernier quart soit 4089 francs.

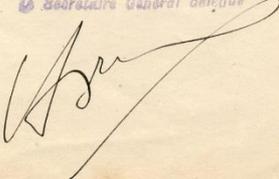
Fait à Reugny en triple expédition, le six octobre 1920

L'entrepreneur  
 Fontbonne

Le Maire  
 Lefebvre



Approuvé à la charge de l'Enregistrement  
 dans le délai de vingt jours  
 TOURS, le 15 juin 1921  
 Pour le Préfet  
 Le Secrétaire Général délégué



AD37, EDEP194/M4

3. Le devis. 6 octobre 1920

**Commune de Reugny**

Monument à élever en l'honneur des enfants et des habitants de la Commune morts pour la France

Devis.

Terrassement pour la fouille $3^m \times 3 \times 0,7 = 8^m^3,100$ à $12^m^3$	94 <sup>+</sup> , 20
Remplissage de cette fouille en béton de ciment et mortier de chaux hydraulique	
1 <sup>re</sup> partie: jusqu'au niveau du dessous de la 1 <sup>re</sup> assise de pierres $3 \times 3 \times 0,47 = 6^m^3,450$	6 <sup>+</sup> , 450
2 <sup>e</sup> partie: entre la 1 <sup>re</sup> assise de pierres $2^m,40 \times 2,40 \times 0,35 =$	2, 016
	<u>8<sup>m</sup>3,466</u>
Première assise $3 \times 0,35$ transport et mise en place à $45^e$ le $m^3$	654, 45
Moyennement en pierre Savoux à grain et taille à forfait	3 500 "
Transport en gare de Reugny	251, 60
Sculpture modèle, pratique	2 000 "
Transport de la gare sur l'emplacement	200 "
Pose, voyages, charpentiers et frais divers	500 "
Cog en pierre Savoux transport et mise en place	1 800 "
Plaque marbre	200 "
1000 lettres à $0^e,60$	600 "
Plus value pour renchérissement de main d'oeuvre	1 350 "
Bordure de pierres Savoux à placer sous la grille autour du monument	
Transport et déchargement	150 "
Prix des pierres $19^m,10 \times 0,40 \times 0,18 = 1^m^3,375$ à $360^e$ le $m^3$	495 "
Seiage de ces pierres pour 80 à $25^e$ le mètre	270 "
Grille $9^m,60$ à $40^e$	384 "
Pose avec maçonnerie dessous y compris terrassement	200 "
Grille autour du monument	
Grille avec barreaux de fer carré de $14^m$ à forfait	2 600 "
Plus value pour la pose	25 "
Plus value pour la petite porte	50 "
Plus value pour la peinture	25, 75
	<u>16.356<sup>+</sup></u>

A Reugny, le six octobre mil neuf cent vingt

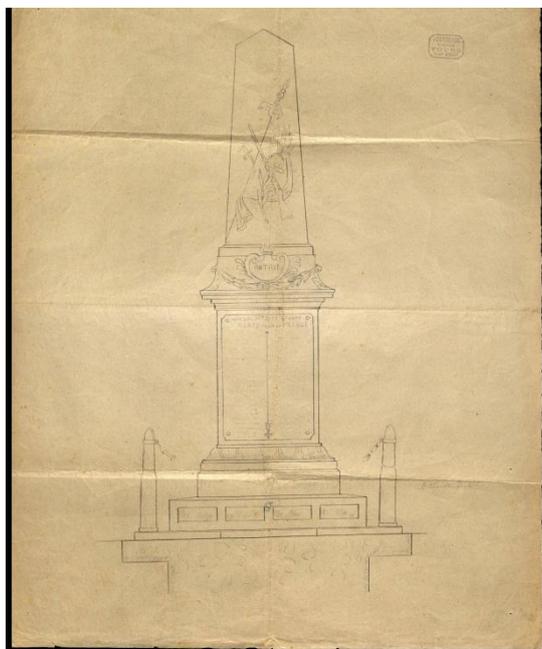
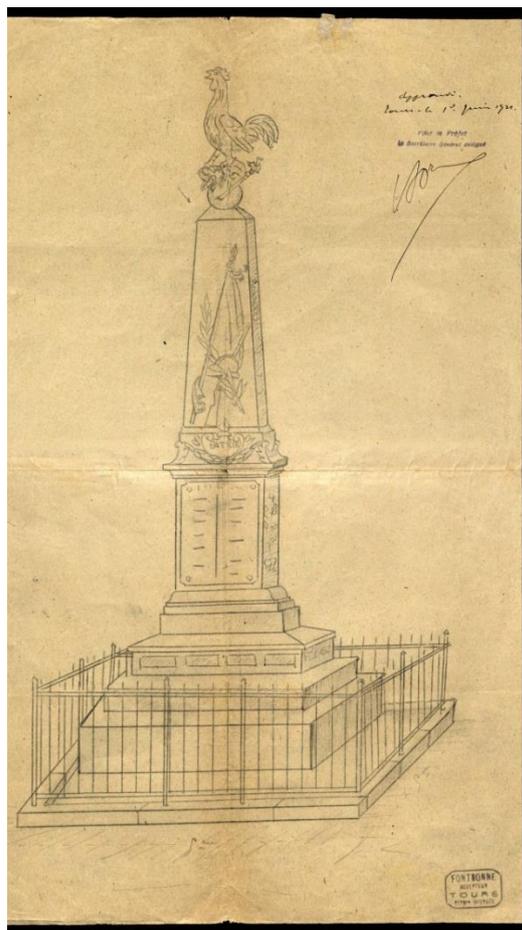
L'entrepreneur  
**Fontbouze**

approuvé.  
Le 12 juin 1921.

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général délégué

AD37, EDEP194/M4

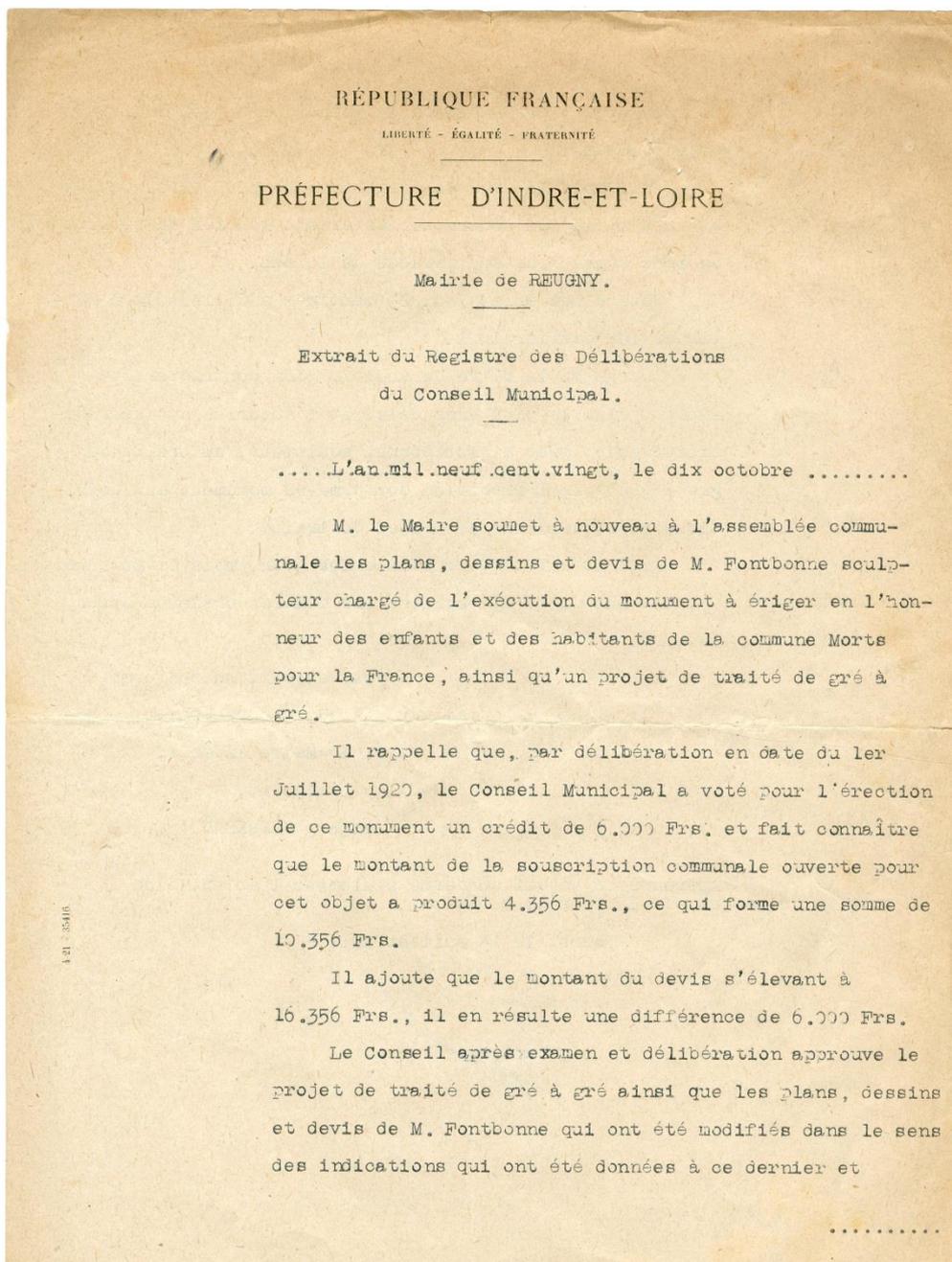
4. Dessins accompagnant le devis. 6 octobre 1920



AD37, EDEP194/M4

5. Approbation du projet du sculpteur Fontbonne par le Conseil municipal.

10 octobre 1920



AD37, EDEP194/M4

accepte avec reconnaissance la souscription des habitants de la commune.

Puis pour couvrir la différence de 6.000 Frs. décide qu'il y a lieu de contracter au crédit Foncier un emprunt de même somme pour une période de 10 ans.

Vote à cet effet 7 c. 85 centimes additionnels à partir du 1er Janvier 1921.

Charge M. le Maire de vouloir bien contracter cet emprunt dans le plus bref délai et l'autorise à passer définitivement avec M. Fontbonne, sculpteur, un traité de gré à gré <sup>pour</sup> l'exécution conforme du monument aux conditions indiquées dans le projet de traité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents après lecture.

Pour expédition conforme,

Reugny, le 15 Octobre 1920.

P. le Maire empêché,

L'adjoint,

Signé: CHESNEAU.

Approuvé en ce qui concerne seulement l'acceptation du projet par le Conseil Municipal.

Tours, le 15 Juillet 1921.

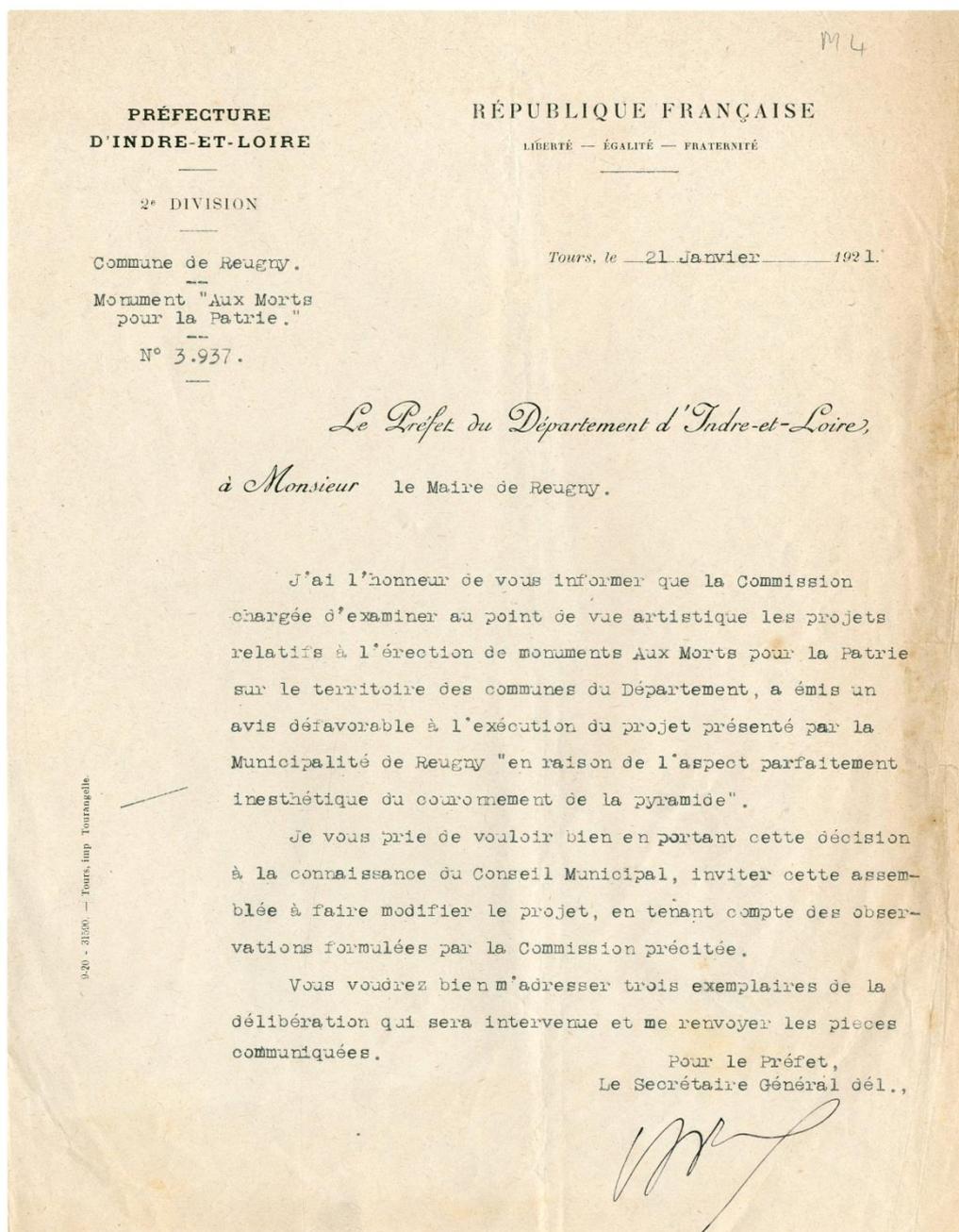
Pour le Préfet

Le Secrétaire Général



AD37, EDEP194/M4

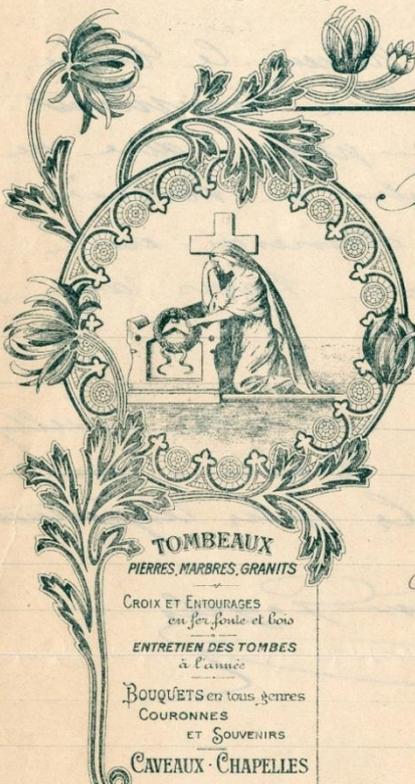
6. Lettre du préfet transmettant que la Commission des Beaux-Arts a émis un avis défavorable sur le couronnement du monument aux morts le trouvant inesthétique.  
21 janvier 1921



AD37, EDEP194/M4

7. Lettre non datée. En-tête du sculpteur FONTBONNE

**ENTREPRISE GÉNÉRALE DE SÉPULTURE**



**TOMBEAUX**  
PIERRES, MARBRES, GRANITS  
CROIX ET ENTOURAGES  
en fer, fonte et bois  
ENTRETIEN DES TOMBES  
à l'année  
BOUQUETS en tous genres  
COURONNES  
ET SOUVENIRS  
CAVEAUX · CHAPELLES

*Fontbonne-Gagelin*

**SCULPTEUR** ☼  
1<sup>er</sup> PRIX ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

ROUTE DU CIMETIÈRE **TOURS**

*Tours, le 19*

*Monseigneur Lefebvre*  
*Conseiller Général*  
*Maire de Beaugny*

*Je suis allé hier, Mercredi*  
*à Beaugny, Monseigneur Levié qui a*  
*du s'entendre avec Monseigneur Chesneau,*  
*donc vous remettre les noms des Postaiiles*  
*pour votre dernière Décision, aussitôt*  
*arrêté et viendrais pour les Graver.*  
*Je me rappelle à votre souvenir*  
*pour ce que je vous ai demandé*  
*je me troue ou ne peut plus gérer*  
*en ce moment, et j'ai du faire reculer*  
*des Valeurs et ne pouvant les régler*  
*je vous dois encore faire appel à votre*  
*générosité pour me tirer d'embaras.*

AD37, EDEP194/M4

8. Procès-verbal de réception définitive. 8 juillet 1921

*Prise de possession de la commune de Reugny par M. Lefebvre*  
*de son successeur M. Lefebvre*  
*à la suite de la vente de la commune de Reugny*  
*à la commune de Reugny*  
*Le 8 juillet 1921*  
*de la commune de Reugny*

Création d'un monument aux morts de la Guerre  
Procès-verbal de réception définitive

M. Toutbonne sculpteur à M. Lymphonin adjudicataire en vertu d'un traité de gré à gré en date du 8<sup>juin</sup> 1920 approuvé par M. le Préfet le 1<sup>er</sup> juin 1921

Le 8<sup>juillet</sup> 1921, nous, Chameau Gustave, adjoint remplaçant M. le Maire de la commune de Reugny, empêché assisté de M. Lefebvre, ingénieur des arts et manufactures, qui a dirigé et surveillé les travaux et M. M. Héligot et Le Duc membres de la Commission municipale en présence de l'entrepreneur d'œuvre appelé

Nous sommes transportés à la place de l'Hôtel de Ville où est élevé le monument commémoratif

Nous avons reconnu que ces travaux, complets sont achevés, satisfont entièrement aux conditions du devis et se trouvent en bon état d'entretien.

En conséquence nous déclarons qu'il y a lieu d'accorder la réception définitive à Reugny le jour mois et an que dessus

Le Maire, *L'ingénieur*

Le membre de la Commission municipale *L'entrepreneur*

*Acté*  
*reçu sans*  
*avis de la*  
*Commission*  
*refuse*  
*le*

AD37, EDEP194/M4

9. Photographie du monument (sans date)

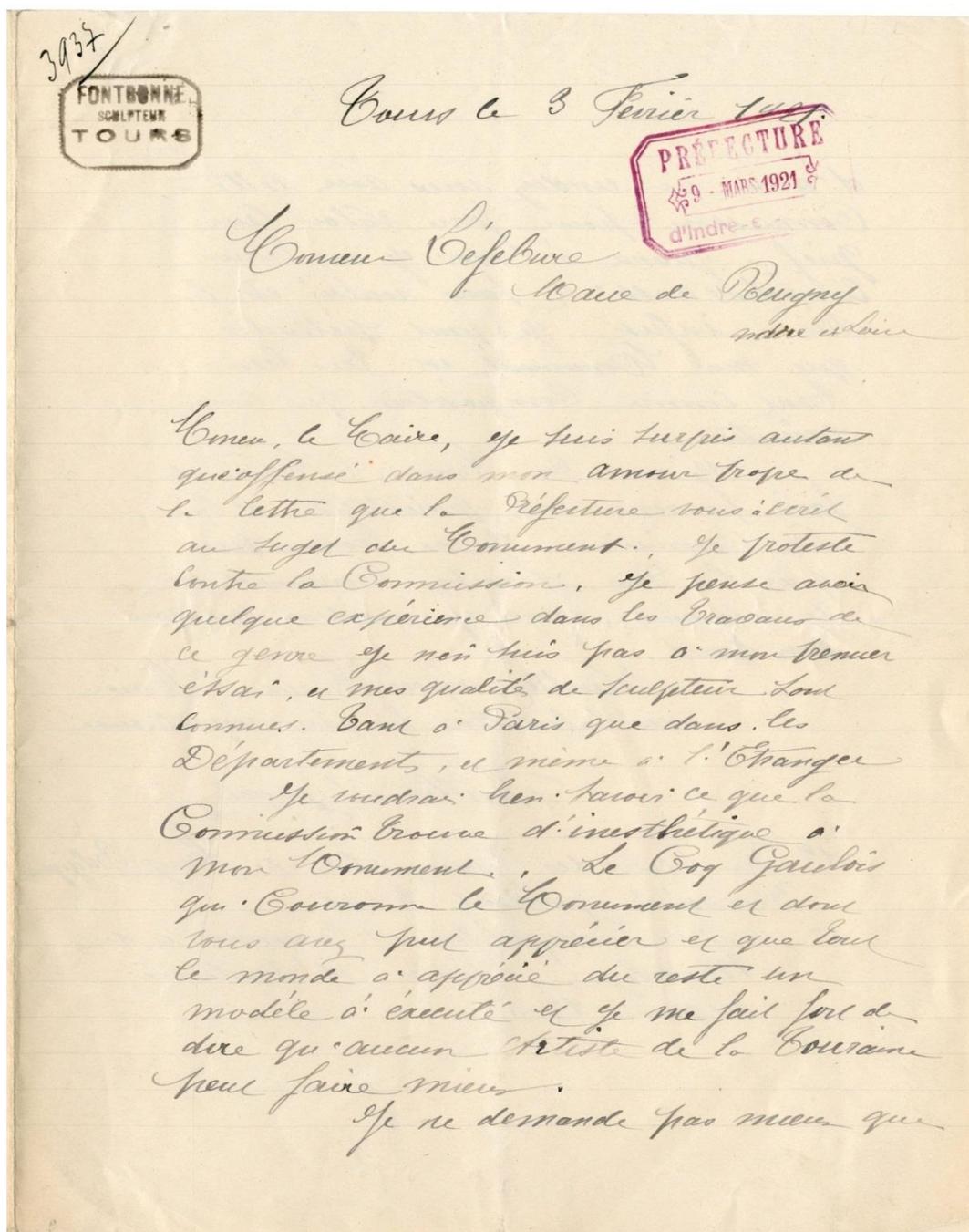


AD37, EDEP194/M4

## Documents conservés dans la série des Archives de la préfecture (Affaires culturelles) cotés T 1496

Ces documents complètent ceux conservés dans les archives communales

1. Lettre du 3 février 1921 du sculpteur Fontbonne adressée au maire de la commune s'étonnant que la Commission ait jugé inesthétique son projet.



AD37, T 1496

d'avoir un rendez vous avec cette  
Commission pour faire valoir leur  
grief. quand à moi je me trouve  
Compétent aussi et sans vouloir être la  
Science infuse. je ne puis prétendre  
que mon Monument en l'air leur  
vaut comme Composition que comme  
exécution.

Je vous prie, Monsieur, de faire de  
faire parvenir ma protestation à la  
dite Commission. je me trouve prié  
par le Procès d'autre Monument en  
ce moment, mais je viendrai mes voir  
vous peut

Veuillez, agréer, Monsieur, de faire  
mes salutations les plus respectueuses

Jouffroy Fogel

1<sup>er</sup> Prix Ecole des Beaux arts de Liège (Belgique)  
Pensionné pendant 3 ans.

1<sup>er</sup> Prix de Composition d'Ornement et de  
Modélage (Officier d'Académie)  
depuis 1900

AD37, T 1496

2. Délibération du Conseil municipal du 6 février 1921, approuvant le choix du sculpteur concernant le couronnement, d'autant plus que le monument est achevé.

31984

DEPARTEMENT  
de  
*Indre et Loire*

ARRONDISSEMENT  
de  
*Cours*

OBJET :  
*Monument aux  
"Morts pour la  
France"*

REPUBLICQUE FRANCAISE  
MAIRIE de *Angny*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

1921 - MARS 1921  
d'Indre-et-Loire

L'an mil neuf cent ~~vingt et un~~ le *six février*  
à *trois* heures du *soir*, le Conseil municipal de *Angny*  
légalement convoqué, s'est réuni en session \_\_\_\_\_ ordinaire, à la Mairie  
sous la présidence de M. *Lefebvre, maire*

Conformément à l'art. 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Étaient présents : MM. *Lefebvre, maire, Chesneau Gustave  
adjoint, Leduc, Luchoux, Garnier, Arvard et  
Brisset*

Nombre de Conseillers en exercice ..... *12*  
Nombre de présents... *7*  
Nombre de votants... *5*

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. *Marpault, Bodet, Hélic, Chesneau Émile  
et Terri*

M. *Brisset* a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une  
lettre par laquelle M. le Préfet fait connaître, que  
la Commission chargée d'examiner les projets des  
monuments destinés à perpétuer le souvenir des  
soldats "Morts pour la France" a trouvé que le  
couronnement de la pyramide du monument  
de *Angny* est parfaitement inesthétique et  
invite l'Assemblée Communale à délibérer à ce  
sujet.

Le Conseil,  
Considérant que ledit monument est achevé,  
considérant que le coq qui couronne la pyramide  
est en harmonie avec le corps du monument et  
y a été placé pour rehausser ce dernier qui

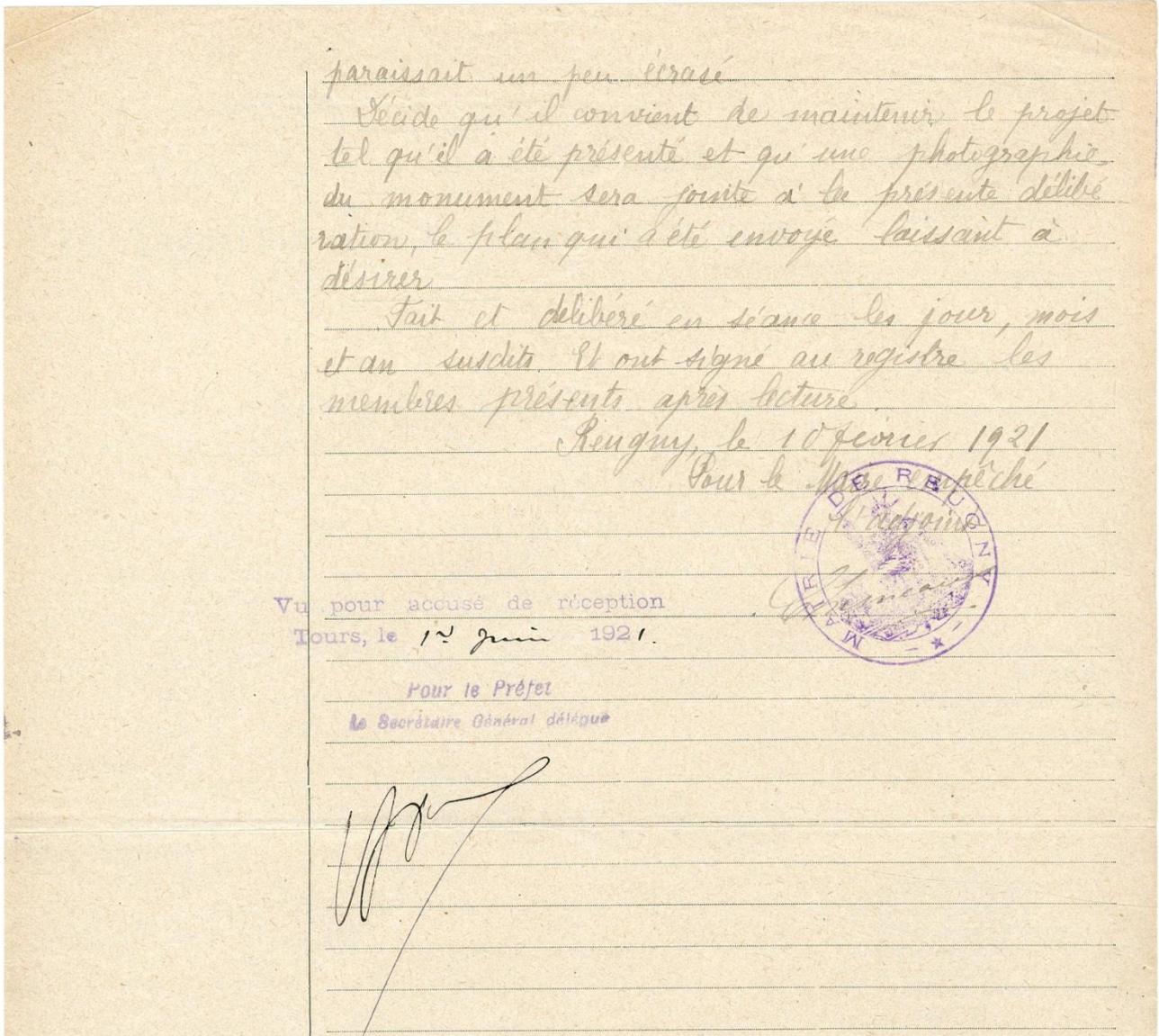
Le Maire de *Angny*  
certifie que la convocation du Conseil  
Municipal et le compte-rendu de la  
présente délibération ont été affichés  
à la Mairie, conformément aux art. 48  
et 56 de la loi du 5 Avril 1884.

Le Maire.

Mairie de *Angny*

Mes. 21 (20 3 20) Velin 860  
Ebeul. — Imp. Allain

AD37, T 1496



AD37, T 1496

3. Photographie du monument. Approbation préfectorale. 1<sup>er</sup> juin 1921.

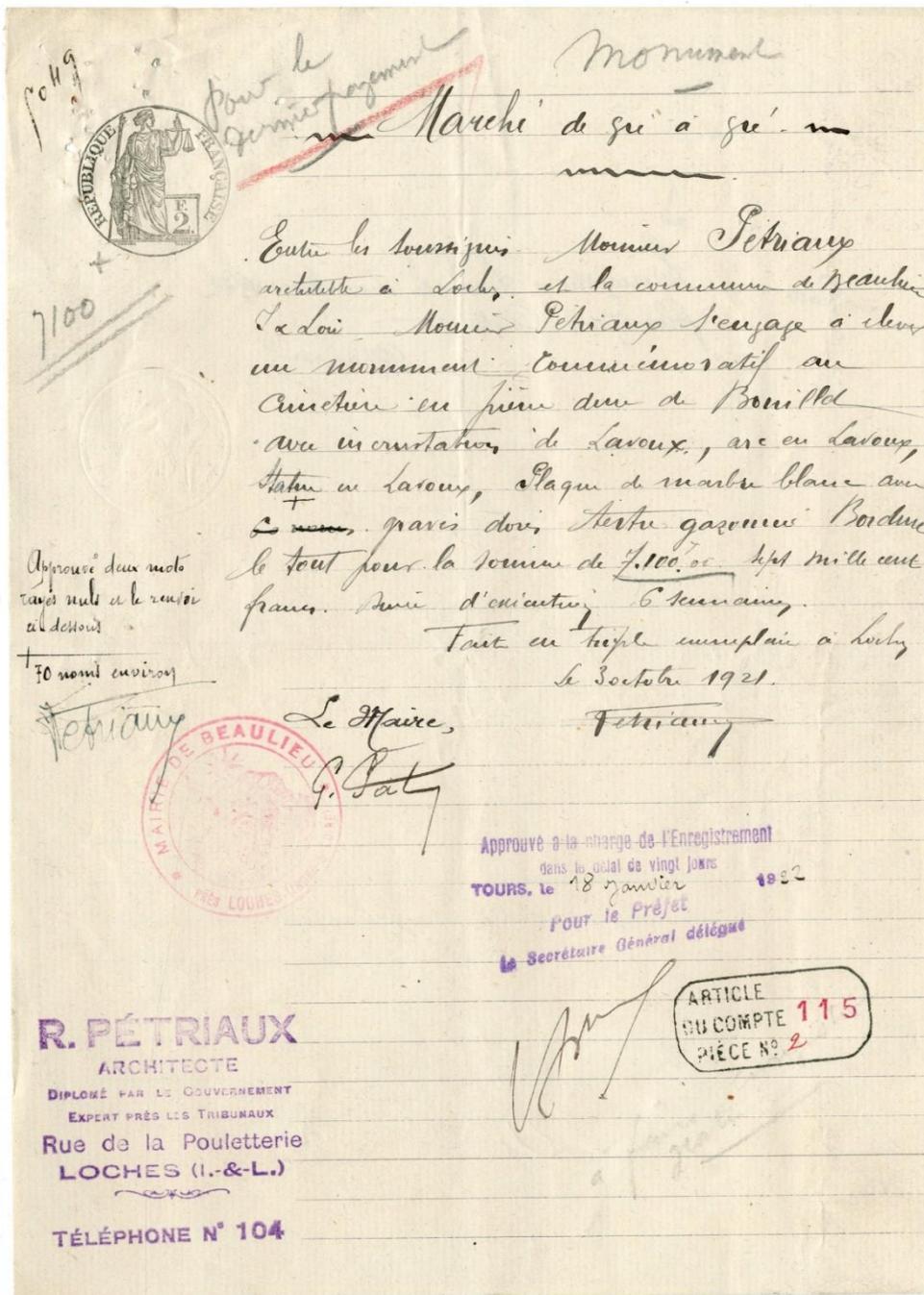


AD37, T 1496

## Exemple 2 : le Monument aux morts de la commune de Beaulieu-les-Loches

Documents conservés dans la série des Archives de la préfecture (Administration communale) cotés 2 O 20/48

1. Marché de gré à gré entre l'architecte Pétriaux et la commune. 3 octobre 1921.



AD37, 2 O 20/48

## 2. Délibération du 17 octobre 1921 approuvant la construction du monument aux morts

*Bon pour le 1<sup>er</sup> compte*

DÉPARTEMENT d'Indre-et-Loire  
ARRONDISSEMENT de LOCHES

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
MAIRIE DE BEAULIEU

ARTICLE DU COMPTE 146  
PIÈCE N° 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le monument*  
*contenu*  
*1000<sup>fr.</sup>*

OBJET : Monument aux Morts de la Guerre 1914-1918

L'an mil neuf cent vingt et un, le dix-sept octobre à huit heures du soir, le Conseil municipal de BEAULIEU, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bergerault, Edouard.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Etaient présents : MM. Cheveau, Moreau, Piquet, Bonnet, Jagan, Bouchet, Allibeauc, Bazouac.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. Patry, Hamet et Marchais.

M. Allibeauc a été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bergerault dépose sur le bureau les plans du Monument à élever dans le cimetière communal à la mémoire des Morts de la Guerre 1914-1918, ainsi que le marché de gré à gré, le tout présenté par M. Pétiaux, architecte à Loches; il prie le Conseil de vouloir bien prendre connaissance des plans et marchés, et de décider s'il y a lieu d'accepter la souscription publique qui a été faite pour ledit Monument.

Après délibération le Conseil décide :

1<sup>o</sup> D'accepter les plans du Monument, présentés par M. Pétiaux, sous réserve de l'approbation de la Commission compétente, désignée par M. le Préfet.

2<sup>o</sup> D'autoriser M. le Maire à traiter avec M. Pétiaux le marché de gré à gré proposé par ce dernier, aux clauses et conditions énoncées dans ledit marché, la dépense occasionnée par ces travaux étant inscrite aux chapitres additionnels de 1921 sous l'article 27.

3<sup>o</sup> D'accepter le montant de la souscription publique qui s'élève à trois mille francs, et qui a été inscrite en

Le Maire, J. Bonnet

au 3<sup>o</sup> sub A  
le 17/10/21

Recette encaissée  
à 3000 le 16

LOCHES - J. DAGRENOUV, IMP.

AD37, 2 O 20/48

3. Liste des souscripteurs. 11 novembre 1921.

15 mars 1922 - 200  
16 février 1923 - 2750

Commune de Beaulieu 300<sup>0</sup>

ARTICLE 37  
DU COMPTE  
PIECE N°

solde

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CAJETTE DES FINANCES  
21 JAN 1922  
de LOCHES (Indre-et-Loire)

Liste de Souscription publique pour élever  
un Monument à la mémoire des Morts de la  
Guerre 1914 - 1918.

solde

		Report 230		Report 288	
		fr	so	fr	so
M. M. Bergerault et fils	115	Fronteau M <sup>re</sup>	2	Méry	2
Normand	25	Coeva	2	Gaultier G.	15
Casper V <sup>re</sup>	10	Raffaud E.	2	Vendreau	5
Berrouault V <sup>re</sup>	5	Baron	2	Pinard E.	1
Guétault	1	Caralp V <sup>re</sup>	5	Pesthaye	10
Azéma	1	Oachier	2	Couratin	2
Barry et la fille	7	Meivier	5	Barbarin	0
Aubert Boudault	3	Ménard V <sup>re</sup>	1	Pinard Ad.	0
Bernard	2	Quétin	1	Champion R.	2
Rumée	2	Rigne	2	Boiteau	1
Chevillon	1	Spangl G.	1	Gaultier V <sup>re</sup>	25
Leblanc C.	1	Bacher L.	2	Gaultier H.	25
Safec	1	Gaillard	5	Coeva	1
Chardron	1	Dob	3	Sage V <sup>re</sup>	5
Bouner	1	Giboureau	1	Boussau	5
Mathieu	4	Eainville	1	Pinard	3
Blanchet M <sup>re</sup>	7	Poussel	2	Porcher	2
Fouquet	1	Giboureau	2	Eisenminger	3
Sudre	10	Raffaud G.	2	Berthe	5
Foret	10	Miller	3	Laverque	3
Bergerault	5	Couratin	1	Puisson	5
Bouquet	1	Coulon E.	5	Bruncau M <sup>re</sup>	5
Jamet	10	Baroches	3	Pasquier M <sup>re</sup>	2
Leblanc	5	Chalopin	2	Gaultier R.	50
Moreau	1	Beaudinon V <sup>re</sup>	1	Canchon	1
A Reporter	339	A Reporter	288	A Reporter	467
	so		so		so

AD37, 2 O 20/48

